

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

46Suppléants ayant voix
délibérantes :**2**

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Approbation de la convention de mise à disposition de locaux sur la commune de Paslières DELIBERATION N°20170712-22

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement l'exercice de la compétence petite enfance, enfance, jeunesse,

Considérant que l'ALSH d'Entre Allier et Bois Noirs ne dispose pas de locaux communautaires,

Considérant que la commune de Paslières dispose de bâtiments permettant l'accueil des enfants,

Le rapporteur présente à l'assemblée la convention de mise à disposition de locaux du 01^{er} janvier au 05 juillet 2017, pour l'accueil de l'ALSH.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), entre la commune de Paslières et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46 +	Représentés	9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour :	55	Contre :	0	
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteaillon